

INONDATION

Spécial Info Inondation, N° 1, 1^{er} mai 1999

Votre bulletin spécial comprend :

Pourquoi un comité de protection contre les inondations ? p.2

La campagne d'information : où, quand et comment ? p.2

La solution pour contrer nos problèmes d'inondation p.3

Un sinistré nous raconte son cauchemar... p.4

Les avantages collectifs de régler nos problèmes d'inondation p.4

Ne manquez pas l'Info Inondation n° 2 du 8 mai : nous vous présenterons le mode de financement du projet.

Il sera distribué par la poste.

Les inondations à Sainte-Catherine

Ensemble, nous allons régler le problème



Nous n'avons plus les moyens de vivre d'autres inondations. Que ce soit les pertes personnelles de biens, les craintes de nos familles, les problèmes d'assurabilité ou la dépréciation de la valeur de nos résidences, cela a assez duré. La Ville de Sainte-Catherine s'est donnée comme priorité de régler le problème afin de redonner la sécurité et la tranquillité d'esprit à tous ses résidents. Notre ville doit offrir à nouveau le plaisir de vivre au bord de l'eau !

Depuis quelques semaines, le conseil municipal a mis de l'avant un comité de protection contre les inondations afin d'analyser et recommander à la Ville la meilleure solution pour contrer les inondations. Nous vous présentons en page 2 ce comité formé de citoyens bénévoles et d'intervenants de la Ville.

Dès aujourd'hui, la Ville lance une campagne d'information afin de présenter à tous les citoyens le projet recommandé par le Comité et accepté par le conseil municipal afin d'en finir avec les inondations. D'ici au 25 mai 99, vous aurez toutes les informations nécessaires (voir détail p.3) afin de connaître la nature des travaux qui débuteront dès l'automne 99.

Enfin, je vous invite à venir à la soirée d'information du 10 mai à 19h, au Centre communautaire. Nous vous présenterons le projet et répondrons à toutes vos interrogations. Votre présence est essentielle puisque les problèmes reliés aux inondations touchent toute notre collectivité. Ensemble, mettons de l'avant la solution !

Jocelyne Bates
Mairesse



NOTRE PRIORITÉ :

régler le problème des inondations

Le Comité de protection contre les inondations

Composé de six citoyens bénévoles, dont trois sinistrés, et de sept intervenants de la Ville, le Comité s'est réuni à plusieurs reprises au cours des dernières semaines afin de bien comprendre la nature du problème et voir à sa résolution. Nous tenons à les remercier tout particulièrement pour leur implication et leur dévouement.



Dans l'ordre habituel : Denis Huet, Sylvie Bourassa, Michel Dupuis, Martin Gélinas, Olivier Champoux, Jocelyne Bates, Guy Ménard, Daniel Comtois. Absent de la photo : Bernard Gravel.

Composition du Comité :

Sinistrés : M. Guy Ménard, M. Daniel Comtois, M. Michel Dupuis

Non-sinistrés : Mme Sylvie Bourassa, M. Denis Huet, M. Olivier Champoux

Membres du conseil de Ville : Mme Jocelyne Bates - mairesse,

M. Martin Gélinas et M. Bernard Gravel - conseillers

Équipe de support : M. Réjean Parent - directeur général, M. Michel Parent - directeur services techniques, M. Serge Courchesne - trésorier, Mme Aline Montpetit - adjointe administrative

Pourquoi un comité de protection contre les inondations ?

Le problème des inondations touche la collectivité de Sainte-Catherine. Tous, nous nous entendons sur la nécessité d'entreprendre des travaux, mais il faut trouver le plan d'action le mieux adapté.

C'est pourquoi la Ville a tenu à former un comité de protection contre les inondations. Ce comité est composé de six citoyens bénévoles (3 sinistrés et 3 non-sinistrés), de trois membres du conseil municipal et de quatre intervenants de la Ville à titre de support technique. Ensemble, ils voient à bien comprendre la problématique des inondations, à analyser les solutions proposées par la firme technique retenue et à formuler leurs recommandations à la Ville afin d'entreprendre les travaux dès l'automne 1999. Le Comité a un mandat clair et des objectifs précis à rencontrer. De plus, chaque membre devient un agent d'information auprès de la population.

du Comité :

- Prendre connaissance des solutions techniques proposées à la Ville ;
- Prendre connaissance de l'approche financière proposée par la Ville ;
- Examiner si nécessaire d'autres alternatives et soumettre les recommandations au conseil municipal ;
- Conseiller la municipalité sur le programme d'information à la population.

La campagne d'information : où, quand et comment ?

Le problème des inondations à Sainte-Catherine, c'est une priorité pour assurer notre sécurité. C'est aussi une question de solidarité et de civisme envers un problème collectif.

Afin de faire comprendre à la population la problématique et ses conséquences désastreuses, la Ville met de l'avant une campagne d'information qui débute dès aujourd'hui et se poursuivra jusqu'au 25 mai 99.

Trois documents, comme ce bulletin Spécial Info Inondation, vous seront envoyés à domicile. Des annonces publicitaires et des communiqués de presse dans les journaux locaux seront aussi publiés. Une ligne téléphonique sera également réservée afin de répondre à vos interrogations (voir p.4). N'hésitez pas à appeler !

De plus, une soirée d'information est prévue le 10 mai 1999 à 19h, au Centre communautaire afin que les solutions adoptées par la Ville, suite aux recommandations du Comité, soient clairement présentées à la population. Enfin, le 22 mai 99, de 13h à 16h, la Ville mettra à votre disposition à l'hôtel de ville, un kiosque d'information afin de répondre à vos dernières interrogations.

La solution pour contrer nos problèmes d'inondation

Depuis les derniers événements catastrophiques causés par les inondations de novembre 1996, la Ville a mis en place des solutions temporaires d'urgence. Il est nécessaire de contrer cette vulnérabilité et d'agir avant que nous en payions le prix en tant que collectivité.

Aussi, après plusieurs rencontres entre le Comité de protection contre les inondations et des experts techniques, la Ville propose une solution optimale. Deux problématiques sont principalement responsables de tous nos déboires.

PROBLÈME :

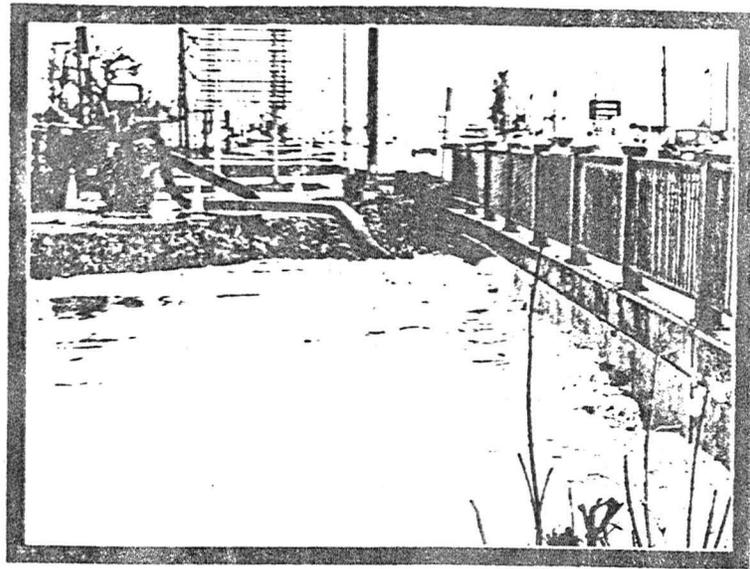
Non-isolement du réseau d'égout pluvial local

SOLUTION :

- 1- Réaliser des travaux de contrôle de la crue des eaux des rivières ;
- 2- Construire une station de pompage près du pont des Écluses.

Avec la crue importante des eaux des rivières Saint-Pierre et du Portage à chaque printemps et lors de pluies abondantes, il nous faut isoler les réseaux d'égout pluvial afin d'éviter le refoulement. Les travaux prévoient la mise en place de plusieurs collecteurs pour isoler divers réseaux des rivières Saint-Pierre et du Portage, pour les acheminer vers un poste de pompage principal, lors du gonflement du niveau de la rivière.

Ce poste, situé près du pont des Écluses, ne sera pas plus bruyant qu'une thermopompe. Il pompera directement à la rivière, à l'aide de ses 4 pompes électriques de base (une 5^e en réserve), les débits de ruissellement émanants du réseau local. En temps normal, l'évacuation des eaux sera faite par un système de clapets.



Vue de la route 132, lors des dernières inondations de novembre 1996.

PROBLÈME :

Le débordement des rivières du Portage et Saint-Pierre

SOLUTION :

- 1- Faire la reconstruction du pont des Écluses ;
- 2- Rehausser la chaussée du boul. des Écluses de 1,5 m à la hauteur du pont ;
- 3- Élever les berges de la rivière du Portage.

Étant à l'embouchure du fleuve et aux confins des rivières du Portage et Saint-Pierre, nous savons que chaque printemps, tout comme chaque onnée majeure, amène le risque de la crue des eaux des rivières.

Aussi, pour mettre fin au problème, voici la solution :

Opération (1) : construire des digues de protection sur une longueur d'environ 570 m pour protéger le secteur en aval du pont des Écluses au pont Saint-Laurent (fait en 97) et celui de la rue des Marguerites (fait à l'automne 98).

Opération (2) : refaire la construction du pont des Écluses

afin d'en augmenter le dégagement vertical de 1,5 m, ce qui permettra le passage d'un plus grand volume d'eau à l'heure, évitant ainsi l'écoulement des eaux sur le boulevard des Écluses.

LISTE DES TRAVAUX - Automne 1999

3,9

IMPACT SUR LE CO

(Détail du financement dans l'Info n° 2 du 8 mai)

**Un sinistre nous
raconte son
cauchemar...**

UN VRAI GÂCHIS !



« Tout flottait, même le réfrigérateur »

Monsieur Alain Mercier n'est pas près d'oublier le cauchemar que lui aura fait vivre l'inondation de novembre 1996 dans sa copropriété située au rez-de-chaussée d'un triplex du boulevard des Écluses.

Le samedi matin du 9 novembre 96, alors que sa belle-mère gardait ses enfants, sa fille de 3 ans et demi se réveillait à 7h du matin.

« C'est Jeanine qui s'est réveillée à cause de la présence de l'eau dans le logement. Ma belle-mère a appelé mon beau-frère et les enfants ont été évacués rapidement. Tout flottait, même le réfrigérateur ! Il y avait au moins quatre pieds d'eau. Notre chien nageait là-dedans. »

« Quand je suis arrivé, poursuit-il, mes frères avaient commencé l'opération de pompage. Un vrai cauchemar ! »

Les murs avaient été sérieusement touchés, la peinture dans les chambres se détachait déjà, tous les appareils électriques étaient endommagés. Qui allait payer ce gâchis ? Et qui allait rassurer sa famille ? C'est ce que Monsieur Mercier se demandait en redoutant la réponse. Des histoires comme celle-ci, on ne saurait les répéter.

Les avantages collectifs de régler nos problèmes d'inondation

Il est clair que nous devons entreprendre les travaux qui nous permettront de régler nos problèmes dus aux inondations. Ainsi, mieux protégés, notre qualité de vie y gagnera sur tous les points.

EFFECTUER LES TRAVAUX POUR QUE

- **Tous**, nous retrouvons la sécurité et la tranquillité d'esprit ;
- **Tous**, nous soyons protégés contre les risques futurs d'inondation ;
- **Tous**, nous regagnions la confiance des assureurs ;
- **Tous**, nous regagnions la valeur de nos résidences ;
- **La Ville** poursuive son développement en termes qualitatifs et quantitatifs ;
- **La Ville** évite de futures poursuites judiciaires suite à d'autres inondations.

Notre priorité : appliquer la solution à nos problèmes d'inondation



**Vous avez des questions ?
Besoin de plus d'information ?**

© Composez le 632-0590

